

**RECONSTITUTION DE LA DECLARATION N°2035
AU VU DE LA TRESORERIE**

Observation demandée - CONTROLE DE RÉGULARITÉ	Montants
Solde financier au 31/12	
Prélèvements personnels	
Versements effectués à la SCM	
Capital emprunté remboursé dans l'année	
Acquisitions d'immobilisation	
Quote-part privée (dépenses mixtes)	
TVA décaissée (payée au Trésor)	
TVA déductible sur immobilisation	
TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)	
Autres (à préciser)	
Total A	
Solde comptable au 01/01	
Apports	
Quote-part des frais SCM portée sur la 2035	
Emprunt (capital reçu)	
Montant encaissé suite à une cession d'immobilisation	
TVA encaissée	
Frais déduits non payés, frais forfaitaires	
Autres (à préciser)	
Total B	
Résultat théorique	(Total A - Total B) (1)
Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A)	(2)
Encaissements théoriques	((1) + (2) = (3))
Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A)	(4)
Situation à priori (= (4) - (3) = 0	(4) - (3)